

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 V. 209** Vœu relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20 rue Primo Levi (13e).

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le bâtiment M1D, site voisin des Frigos, sis 20 rue Primo Levi, qui regroupe depuis 2013 dans un même lieu des artistes et des artisans d'art confirmés, des activités de création et de production artistique ;

Considérant la mixité et la richesse des activités, leur rayonnement et leur ancrage territorial par la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art, à la Nuit Blanche et l'organisation régulière de Portes Ouvertes ;

Considérant que ce bâtiment n'a pas été conçu comme une pépinière et n'en offre d'ailleurs aucune des caractéristiques en termes de publics visés, d'organisation des locaux, de dispositifs d'accompagnement (aide au développement de projet, formalisation juridique, recherche de partenariat, de financement...) et de suivi des occupants ;

Considérant la situation des occupants des ateliers M1D, dont certains baux arrivent à échéance en octobre prochain suite à deux conventions d'occupations signées en 2013 puis en 2016 ;

Considérant que la DAE a signifié par courrier en février 2019 à ces occupants la fin de leur bail et a proposé un accompagnement personnalisé à chaque titulaire qui le souhaitait ;

Considérant que depuis l'ordonnance d'avril 2017, la Ville est tenue de mettre en concurrence toute occupation du domaine public (nouvelle occupation ou renouvellement) ;

Considérant les mesures prises par la Ville pour anticiper et accompagner cette situation (réunion avec tous les occupants dont les conventions arrivent à échéance, courrier de l'administration signifiant la fin du bail et organisation d'un appel à candidatures ouverts aux actuels occupants) ;

Considérant qu'à ce jour, 4 résidents actuels sur les 12 dont le bail vient à renouvellement ont d'ores et déjà trouvé une solution de relogement dans des bâtiments parisiens (Caserne des Minimes, Villa du Lavoisier, etc.)

Considérant l'engagement de la Ville, à l'issue de l'appel à candidature, à accompagner ceux qui n'auraient pas été retenus dans leur recherche de locaux, notamment via les Ateliers de Paris ;

Considérant qu'à terme, la Ville de Paris n'ayant pas vocation à gérer un lieu d'activités, le transfert de la gestion des Ateliers M1D, comme celle des Frigos, doit être confié à un gestionnaire qualifié ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement lors de la séance du 27 mai 2019 ;

Sur proposition de Jérôme COUMET, Annick OLIVIER, Marie-Pierre de La GONTRIE et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que dans le cadre de la législation actuelle et de l'appel à candidature, des baux adaptés soient proposés aux occupants afin de consolider et de pérenniser leurs activités, en lien avec celles des Frigos.
- Que la Ville étudie les modalités de transfert de la gestion de l'ensemble du site à un opérateur extérieur dans les meilleurs délais.